



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE REGIONALE DE FRETEVAL

L'Association Sportive Automobile **ACO PERCHE VAL DE LOIRE** organise les **05 et 06 juillet 2025** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'**Ecurie 41** organisateur technique, sous le patronage de la Fédération Française de Sport Automobile, une compétition automobile dénommée :

53^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE FRETEVAL

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne FFSA 2025 coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire 2025
- Le Challenge de l'ASA ACO Perche Val de Loire 2025
- Le Championnat des Courses de Côtes ACO 2025
- Le Challenge des pilotes de l'Ecurie 41 2025

Le présent règlement a été approuvé et enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre-Val de Loire sous le Visa n° 07/2025 en date du 26/02/2025, et le permis d'organisation FFSA n° 168 du 26/02/2025.

Organisateur technique

Nom : **ECURIE 41**

Adresse : 12 Route de Mur 41 , 41230 LASSAY sur CROISNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. FAUVEL Serge	Licence n° 2517-1507
Commissaire Sportif	M. BRISSET Jean Yves	Licence n° 3244-1504
Commissaire Sportif	M. TREMBLAY Gérard	Licence n° 3244-1504
Directeur de Course	M. MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169-1209
Directeur de Course Adjoint	EN COURS DE RECHERCHE	
Directeur de course stagiaire	M. FAYAT Yoann	Licence n° 47522-1507
Commissaire Technique Responsable	M. DESBAIS Patrick	Licence n° 9740-1503
Commissaire Technique	M. TOURLOURAT Michel	Licence n° 8826-1304
Commissaire Technique	M. MAIRE Franky	Licence n° 50428-1507
Médecin responsable	M. BELIN François	
Chargé de la mise en place des moyens	M. BARBOUX Hervé	Licence n° 54816-1507
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	M. GUILLIER Gilles	Licence n° 2504-1507
	M. PAILLARD Pascal	Licence n° 20837-1507
Chargé des Commissaires de route	Mr BAUD Michel	Licence n° 23696-1507
Chronométrateur	M. VIGNE Pierre	Licence n° 21195-1303

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 02 juillet 2025 à 12h00.

Publication de la liste des engagés le 03 juillet 2025 à 14h00.

Vérifications administratives :

Le 05 juillet 2025 de 10h00 à 12h00 et 13h15 à 18h.

Le 06 juillet 2025, sur demande motivée, de 07h45 à 08h00.

Vérifications techniques :

Le 5 juillet 2025 de 13h30 à 18h15.

Le 6 juillet 2025, sur demande motivée, de 07h45 à 08h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le 06 juillet 2025 à 08h45.

Briefing des commissaires le Samedi 05 juillet 2025 à 14h00, salle de la Fonderie de FRETEVAL.

Essais non chronométrés le Samedi 05 juillet 2025 de 15h30 à 18h00.

Briefing des commissaires le Dimanche 06 juillet 2025 à 07h30, salle de la Fonderie de FRETEVAL.

Essais non chronométrés le 06 juillet 2025 de 08h30 à 09h15.

Essais chronométrés le 06 juillet 2025 de 09h30 à 10h30.

Briefing des pilotes sous forme écrite, distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 06 juillet 2025 à 10h45.

Course

- 1^{ère} montée le 06 juillet 2025 à partir de 11h00
- 2^{ème} montée le 06 juillet 2025 à partir de 14h00
- 3^{ème} montée le 06 juillet 2025 à l'issue de la 2^{ème} manche
- 4^{ème} montée le 06 juillet 2025 à l'issue de la 3^{ème} manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium/ remise des prix le 6 juillet 2025, 30 minutes minimum après l'affichage des résultats définitifs.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le 6 juillet 2025 à l'issue de la remise des coupes qui aura lieu à côté de la salle de l'horloge.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs, lieu : salle de l'horloge de FRETEVAL ;

Réunion 1 : le 05 juillet 2025 à 15h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives (salle de l'horloge à FRETEVAL) :

Le 05 juillet 2025 de 10h00 à 12h00 et 13h15 à 18h00.

Le 06 juillet 2025, sur demande motivée, de 07h45 à 8h00.

Vérifications techniques (entrée du parc concurrents 1) :

Le 05 juillet 2025 de 13h30 à 18h15.

Le 06 juillet 2025, sur demande motivée, de 7h45 à 8h15.

Vérifications nécessitant un démontage : elles seront effectuées au Garage FRESNAY, ZA de la Varenne à MOREE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Pesage des voitures : un contrôle pourra avoir lieu à proximité de la salle de l'horloge de Fréteval les 05 et 06 juillet 2025.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE 41 – 12 RUE du mur, les prairies du Bézard ,41230 LASSAY SUR CROISNE – Tél : 06 86 35 65 41

Mail : **baud.miche@orange.fr** jusqu'au 02 juillet à 12 h.

Les droits d'engagement sont fixés à 140 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour ceux la refusant.

Une remise de 20 € sera accordée aux membres de l'Ecurie 41 à jour de leur cotisation 2025 sur présentation de leur carte aux vérifications administratives.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, chèque établit à l'ordre ECURIE 41.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de FRETEVAL a le parcours suivant (voir plan joint)

La course se déroulera en trois montées. Une quatrième montée sera possible en fonction des horaires.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte.

Départ : D2

Arrivée : CR 11 "Les Varennes"

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 1300 m

Modalités de retour au départ : les voitures des groupes D/E, CN/CNF, CM et doubles montes reviendront au départ par la route de course, accompagnées par la voiture du Directeur de course. Les voitures des autres groupes rejoindront le départ par la route de Courcelles. Le parc de départ sera situé sur la D2. Le parc d'arrivée sera situé dans les deux parcs concurrents.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera par la D 357 et la D 2.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D 2.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent est situé au centre du village de FRETEVAL, tous groupes confondus.

Le parc concurrent est accessible à partir de 10h00, le vendredi 05 juillet.

Les remorques devront être garées à l'intérieur du parc.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés sera situé à l'intérieur des parcs concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés à l'entrée du parc concurrents et près du PC, pendant les vérifications, les essais, la course et pendant le délai de réclamation après arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au PC salle de l'horloge.

Téléphone de permanence : 06 86 16 52 54

Centre de secours le plus proche : MOREE, téléphone n° 02 54 82 70 73

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing des pilotes sera écrit et distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Le briefing des commissaires se tiendra le 06 juillet 2025 à 07H30 salle de la Fonderie de FRETEVAL.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure des montées.

En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général
- Un classement général féminin
- Un classement par groupe et par classe
- Un classement inter écuries sur 5 pilotes
- Un classement voitures de sport série A .
- Un classement voiture de production Série B.

ARTICLE 10P. PRIX

Pas de remise des prix en numéraire, uniquement des coupes

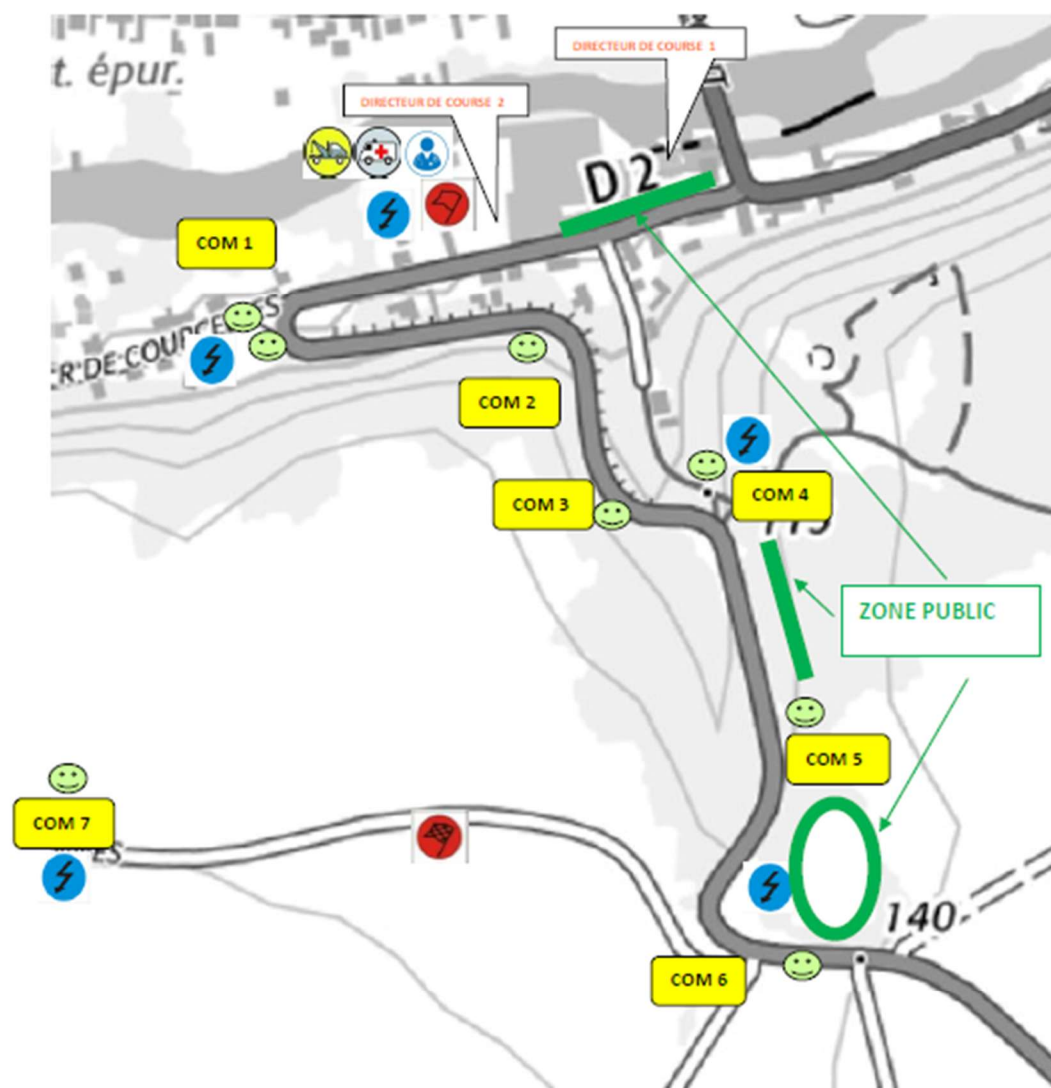
Coupes

SCRATCH	1 ^{er}	1
	2 ^{ème}	1
	3 ^{ème}	1
Voiture de Sport série A	1 ^{er}	1
	2 ^{ème}	1
	3 ^{ème}	1
Voiture de production Série B	1 ^{er}	1
	2 ^{ème}	1
	3 ^{ème}	1
CLASSES	1 ^{er}	1
FEMININ	1 ^{ère}	1
INTER ECURIES	1 ^{er}	1
RADIO		1
COMMISSAIRES		1

La remise des prix se déroulera le 06 juillet 2025 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs. Elle aura lieu au parc des concurrents.

53^{ème} COURSE DE COTE DE FRETEVAL

5 et 6 JUILLET 2025



DISPOSITIF SECURITE

